

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 juin 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 juin 2020	En exercice : 50 Présents : 47 Votants : 49

Séance du 2 juillet 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jean-Jacques CARCANADE, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Laurence MARCHAND (procuration à Mme Frédérique COLAS)
Mme Sophie CALLÉ (procuration à M. Christophe DELAUNAY)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes –
année 2019

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 9 JUL 2020
ID : 089-248900938-20200709-ADM_2020_12-DE

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2019

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61,

Vu le décret n° 2015 du 24 juin 2015 obligeant les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants à présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ou EPCI, les politiques qu'ils mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 25 juin 2020,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

Considérant le rapport joint en annexe,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation de la vice-présidente, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien, pour l'année 2019.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 9.7.2020

ID : 089-248900938-20200709-ADM_2020_12-DE